

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 27 février 2020 - Délibération n° 2020/02/31

**Objet : SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES AU TITRE DE 2020**

L'an deux mille vingt, le 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 20 février 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – TRUNDE - BUSSIERE – LUMY – ROYERE – GUILLAUMOT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – GAUDY – TRUFFINET et DOUMY ; Mmes LAURENT –SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU et LAPORTE.

**Etaient excusés :**

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – CHAUSSADE – RABETEAU et GAILLARD ; Mmes SPRINGER – JOUANNETAUD – CAPS– COLON – LAGRAVE – DEFEMME et PATAUD.

**Pouvoirs :**

1. Mme JOUANNETAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD.
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
3. Mme. CAPS donne pouvoir à M. CHAPUT.
4. M. RABETEAU donne pouvoir à Mme BATTUT.
5. M. GAILLARD donne pouvoir à M. GAUDY.

**Suppléances :**

M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU.  
Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON  
Mme POITOU remplace M. TOUZET.  
M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas DERIEUX.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		42			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
41		1			

Le Président rappelle que la Communauté de communes gère 6 budgets annexes,

- Immobiliers d'entreprise,
- Zones économiques,
- Station-service,
- Vente d'énergie,
- SPANC
- Ordures Ménagères.

Certains de ces budgets nécessitent une subvention du budget principal afin de s'équilibrer.

Vu les délibérations d'approbation du budget primitif du budget principal et des budgets annexes.

Le Président détaille les montants des subventions prévues :

- Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Zones économiques » : 19 562.18 €
- Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Immobiliers d'entreprise » : 11 932.00 €
- Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « SPANC » : 31 521.19 €

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :**

- **Approuve** le virement de subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes comme détaillées ci-dessus,
- **Dit** que les montants définitifs seront précisés par certificat administratif au vu du besoin réel sans pouvoir dépasser les montants indiqués ci-dessus,
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2020
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

